

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

AIDER UN AMI ALCOOLIQUE

Par Profil supprimé Postée le 17/09/2017 10:32

Bonjour,

Nous hébergeons un ami. Sa consommation d'alcool est de minimum 1 bouteille de vin/jour le soir après le travail, et de 2/jour les jours fériés.

Mon mari et moi n'achetons pas d'alcool ni ne buvons, cet ami se procure lui même ses bouteilles. j'essaye de lui faire entendre raison (quand il est à jeun mais peine perdue).

J'en ai plus que ras-le-bol de son comportement. Que puis-je entreprendre ?

Merci pour votre réponse. Cordialement.

Mise en ligne le 18/09/2017

Bonjour,

Nous ne savons pas si lorsque vous évoquez le « comportement » de l'ami que vous hébergez vous parlez uniquement de sa consommation ou des écarts qu'elle entraîne.

S'agissant d'éventuels débordements liés à sa consommation il serait sûrement nécessaire si le cas se présentait que vous fassiez tous les trois le point sur les règles de vie commune, de dissocier celles-ci de son problème de boisson.

Concernant sa consommation plusieurs choses peuvent être mises en place et notamment de l'aide mais cela suppose que cet ami le veuille et l'investisse.

Pour ouvrir le dialogue il est souhaitable de ne pas tout ramener à l'alcool mais d'essayer, lorsque les conditions sont réunies, d'avoir plutôt une discussion sur ses projets, sa vie.... De cette manière, il ne se sentira ni jugé ni incompris et il lui sera plus aisé de se dévoiler.

Nous relevons que vous avez essayé d'en parler et vous accordons que c'est quelques fois difficile, voire pénible d'être auprès d'une personne ayant un problème avec l'alcool et qui reste sourde à vos inquiétudes.

C'est pourquoi nous vous indiquons à la fin de notre réponse deux adresses de centres situés dans votre département de résidence où vous pourriez trouver aide et conseils.

Si vous souhaitez que nous reprenions plus longuement tout cela n'hésitez pas à nous recontacter par tchat via notre site (gratuit et anonyme) du lundi au vendredi de 14h00 à minuit ou au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, gratuit et anonyme) tous les jours de 8h00 à 2h00 du matin.

Bien cordialement.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CSAPA LIBERTÉ-UNITÉ DE BAGNEUX

10 rue de la Liberté Clinique liberté 92220 BAGNEUX

Tél: 01 42 11 76 32

Site web: www.gh-paulguiraud.fr

Accueil du public : Lundi et jeudi de 8h45 à 19h - Mardi 8h45 à 12h30 et vendredi 8h45 à 12h30 - Mercredi 8h à 12h30 Substitution : Unité méthadone avec délivrance de traitement de substitution aux opiacés, aux horaires d'ouvertures, uniquement pour les personnes suives au Csapa.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières.

Voir la fiche détaillée

© Alcool Info Service - 27 avril 2024

CSAPA LIBERTÉ-UNITÉ DE BOURG LA REINE

43, boulevard du Maréchal-Joffre 92340 BOURG LA REINE

Tél: 01 42 11 68 60

Site web: www.gh-paulguiraud.fr

Accueil du public : Du Lundi au vendredi 9h30 - 17h30

Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous : des jeunes de 12 à 25 ans avec ou sans entourage.

COVID -19 : Accueil avec respect des gestes barrières

Voir la fiche détaillée